



Resortissante francaise vivant a l'etrange .mariage.

Par **celia**, le **21/07/2012** à **07:53**

Bonjour,
je suis native francaise, ai 36 ans et j'ai travaille pendant 20 ans en france ,j'ai rencontre mon mari americain qui vivait et travaillais en france pendant 4 ans ,nous avons procede a un mariage civil en france en 2008. (avec un traducteur acermente) ,la dame de la mairie m'a dit que lorsque j'arriverais aux usa il serait imperatif de faire certifier notre mariage ,mon mari,ne veut pas le faire et dit que ce n'est pas important. j'ai l'impression que pour cette raison (et bien d'autre evenements que je vie ici) ,que notre mariage est une plaisanterie.quels sont les consequences et cause a effet si nous ne nous marions pas aux usa ? et si je souhaite retourner en france ?

Par **amajuris**, le **21/07/2012** à **10:28**

bjr,
il ne s'agit pas de vous marier aux usa mais de transcrire votre mariage sur les registres d'état civil américain.
vous pouvez peut être faire cette démarche sans son accord si vous avez les documents prouvant votre mariage en France.
si vous revenez en france, vous serez considéré comme mariés.
vous pouvez demander des renseignements dans un consulat de france.

cdt